

Délégation "Territoires de vie quotidienne"

30 octobre 2009

Contribution de Catherine MAILLOT

Prévention et gestion des risques : questions et observations après la conférence de Marie-Thérèse Neuilly

Suite à la soirée sur la prévention et la gestion des risques, j'ai retrouvé le document DICRIM que Nantes Métropole envoie donc aux nouveaux arrivants et qui semble avoir été distribué en 2007 sur la métropole. <http://www.nantes.fr/ext/pdf/dicrim.pdf>

Voici les premières questions pratiques que cela me pose :

- Il est question de ne pas aller chercher ses enfants à l'école : je vais me renseigner pour savoir si l'école de mon fils et le lycée de ma fille ont un plan particulier de mise en sûreté !
- Concernant les habitations collectives en cas de VMC qui va les couper quand il faut fermer tout ? Les syndicats ou tout autres gestionnaires sont-ils soumis à des plans de mise en sécurité ?

En tant que citoyenne impliquée, je suis allée faire un tour sur les sites préconisés et je les ai mis en lien, ainsi que le DICRIM sur le blog de ma résidence !

- www.meteo.fr
- www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Les questions que cette conférence m'ont amenée à (re)soulever :

- Je ne me rappelle plus s'il y a une fréquence préconisée des exercices ? et si tous les types de risques sont censés déclencher des exercices ?
- Avec la multitude de communications qui nous inonde, comment rendre lisible, pertinente, incontournable, pratique et non angoissante une communication sur les risques ?
- Comment s'appuyer sur une mémoire trans-générationnelle à une époque de grande mobilité de la population ?

J'ai été adjointe au maire d'une commune en zone inondable, soumise à un plan de prévention des risques inondation PPRI validé en 2001, et qui se sent pour une partie de la population protégée à 100 % par une levée, par une autre partie vulnérable et par le reste non concernée.

Ma double casquette urbanisme et environnement a été intéressante à plus d'un titre :

- ✓ Vis-à-vis des citoyen(ne)s :
Quand on veut que son terrain soit constructible, on ne manque pas de discréditer les atlas qui ont pourtant été élaborés à partir de relevés topographiques, de photographies et de témoignages écrits de l'époque d'une crue dévastatrice, ayant provoqué une inondation (suite à une rupture de la levée) ; pour ça, on fait parler des anciens qui disent qu'ils n'ont

jamais vu d'eau sur le terrain en hiver... Un témoin de la crue de 1910 qui pourrait s'en rappeler, aurait aujourd'hui 113 ans !

✓ Vis-à-vis des élu(e)s :

Lorsque suite au PPRI et comme c'est la loi j'avais entrepris avec le soutien et l'encouragement du maire de faire une réunion d'information sur le risque inondation : les pressions et les mises en garde amicales n'ont pas manquées. On l'a fait quand même ! Mais ils avaient tous peur de faire peur !

Ca s'est très bien passé les citoyen(ne)s présent(e)s n'ont pas été traumatisés ! Les questions n'ont pas manquées et elles étaient légitimes. Exactement sur le modèle : d'un côté je minimise et de l'autre j'exagère ! selon l'intérêt personnel de la personne qui donne sa position !

Pour info, la commune voisine a fini quelques années après par faire aussi une réunion, malgré ses premières craintes... Le ciel ne lui est pas davantage tombé sur la tête !

Travailler sur un DICRIM commune par commune, ça n'a pas de sens ... Mon maire et moi avons déjà eu beaucoup de mal à mettre autour de la table 2 autres maires directement concernés (sur 2 communautés de communes). Il aurait fallu que les maires de toute la communauté de communes se mettent ensemble, car quand 2 communes sur les 6 sont gravement exposées, où peut-on déplacer sa population si ce n'est sur les communes voisines non inondables ? Mais avant d'envahir les gymnases et les écoles de ses voisins, il faut en parler en amont et voir comment les moyens humains, matériels et financiers de chacun vont se mettre en œuvre.

Entre les 3 communes directement concernées, dont j'ai parlé au début, des plans d'évacuation ont été travaillés et préparés par les techniciens et certains élu(e)s des 3 communes concernées. Mais ils sont restés dans les placards... Je pense qu'ils seront ressortis en cas de problème, mais je déplore de n'avoir pas réussi à communiquer avec la population sur ce sujet.

Autant les services de la préfecture peuvent être pointilleux à la virgule sur certains sujets, autant ils peuvent être amnésiques sur d'autres ! Car ce sont eux qui doivent rappeler le calendrier légal.

Pour rebondir sur ce que disait madame Neuilly :

- Les élu(e)s sont-ils formé(e)s informé(e)s de la grave crise sociale et de la déstabilisation qui menacent après un accident grave ? Sont-ils conscients de l'importance de leur rapidité de réponse en cas d'incident majeur ? Sont-ils conscients de l'importance de préparer l'autonomisation de leur population et la solidarité ?
- Un groupe reconnu, qui agit selon des rituels et qui est animé par un système de valeurs résilie après une crise majeure. Cela me conforte dans le souhait de réfléchir sur les rituels contemporains de mes concitoyen(ne)s.
- Les volets social et économique d'un risque sont primordiaux et sont parfois très loin de données scientifiques.
- La France est le pays où l'on se suicide le plus... c'est aussi le pays où l'on consomme le plus de tranquillisants ! Et ça ne date pas d'hier. Pourtant nous faisons partie des pays les mieux dotés matériellement et les mieux socialement protégés.

Beaucoup de questions et de thèmes qui mériteraient d'être approfondis peut-être...